

## Ce que la communication publique fait de l'éthique

François Demers\*

**Résumé :** *Cet article analyse la présence discursive de l'éthique dans la communication publique francophone québécoise au cours de la dernière année, soit depuis la campagne électorale fédérale canadienne de l'automne 2015 jusqu'aux cafouillages des consultations menées par l'Office national de l'énergie (ONÉ) à propos du projet d'oléoduc Énergie Est. Le corpus examiné est fait d'une sélection raisonnée de textes parus dans le quotidien Le Devoir au cours de la période. Il sert à illustrer la proposition voulant que l'usage abondant de l'éthique, une activité scientifique privée, dans la communication publique, ait trois principaux effets : utiliser son caractère ésotérique, par suite de son identification à la science, comme argument d'autorité dans les débats; lui faire jouer le rôle de masque pour invoquer la morale, une appellation discréditée; la banaliser à terme par une inscription dans la langue de bois des politiciens et des journalistes.*

**Mots-clés :** *Éthique, morale, communication publique, langue de bois, argument d'autorité.*

Depuis le début de la gestation de ce texte à l'automne 2015, le mot « éthique » a connu une présence abondante, régulière et diversifiée sur la place publique médiatique québécoise francophone. S'agit-il d'un phénomène récent et d'une présence croissante? S'agit-il même d'une montée en puissance? Cela reste à établir empiriquement. Étant donné l'hyperconcurrence (Charron, de Bonville, 2004) des formules rhétoriques sur la scène médiatique, il n'y a pas de surprise à ce que l'éthique ait été traînée dans l'arène publique par

---

\* François Demers, Ph. D. en science politique, est professeur titulaire au Département d'information et de communication de la Faculté des Lettres de l'Université Laval. Il y enseigne depuis 1980. Il a publié des livres, codirigé des ouvrages collectifs et est l'auteur de plus 90 articles scientifiques et chapitres de livres savants.

divers acteurs à plusieurs occasions et sous diverses formes pour soutenir leur crédibilité. En effet, l'hyperconcurrence repose d'une part sur l'expérience généralisée de formules qui s'usent vite dans une culture qui valorise la nouveauté. Elle désigne aussi la course à l'innovation dans les industries du numérique, qui là aussi provoque une obsolescence rapide des procédés. En réaction, on assiste à des tentatives rhétoriques diverses de trouver de nouveaux ancrages qui imposeraient LA vérité à tous les locuteurs dans l'espace public.

Chose probable par ailleurs, si on étend l'éventuelle période d'examen de cette présence dans le discours public sur plusieurs dizaines d'années, il apparaîtra que le mot « éthique » était d'usage rare en public et était considéré comme ésotérique. C'est pourquoi le fil rouge de ce texte porte spécifiquement sur l'emprunt de ce mot d'usage « privé » par des discours grand public. C'est en reformulant la question de telle sorte que « communication » devient « communication publique » et que le terme « éthique » désigne son usage scientifique de « science de la morale » qu'il entend répondre à la question suivante : que fait la communication publique de l'éthique?

Pour ce faire, le texte commencera par rappeler certaines caractéristiques de la communication scientifique, d'une part, et certains traits de la communication publique d'autre part. Il présentera dans la deuxième partie l'invocation de l'éthique en public comme une manœuvre pour revamper et anoblir la morale. Enfin, dans la troisième partie, il soutiendra la proposition voulant que la présence de l'éthique dans les discours publics ait atteint sa maturité, c'est-à-dire qu'elle est devenue sur la scène publique québécoise un élément de la langue de bois politique et journalistique. Il utilisera à cette fin quelques exemples récents.

Pour l'essentiel, les exemples utilisés sont tirés du quotidien *Le Devoir* parce que cette publication, en tant que « journal de référence » (Merrill, 2000) des élites francophones canadiennes, est le média le plus susceptible *a priori* de faire un usage du mot « éthique » qui se rapproche de la définition « scientifique ». Ce corpus, fait de textes objets d'une sélection raisonnée au fil des jours, permet uniquement une observation susceptible d'autoriser la formulation de propositions à valeur

euristique sur ce qui se passe dans l'ensemble de la place publique médiatique québécoise – ce que se permet ce texte –, mais, pour les faire accéder au statut de conclusions, il faudrait les vérifier empiriquement par des démarches d'une plus grande ampleur. Il faudrait au moins examiner l'usage du terme « éthique » dans un contexte plus populaire comme celui du *Journal de Montréal* ainsi que dans des médias plus éloignés encore de la fonction d'information consacrée aux débats publics à propos des enjeux collectifs. Il faudrait aussi établir éventuellement un panorama complet des usages de la notion d'éthique dans les débats publics, faire l'histoire de l'apparition de l'éthique comme argument de la rhétorique en public (quand, par qui, à quelle occasion, etc.) et comparer sa présence dans les débats publics anglo-canadiens et franco-canadiens.

## Retour à la polysémie

La problématique utilisée ici pour lire un corpus limité repose sur la distinction fondatrice de l'usage scientifique de l'expression « espace public », laquelle se fonde sur la séparation logique entre le privé et le public. Cette opposition permet de poser *a priori* l'éthique comme un objet du territoire privé, avant son introduction dans la sphère publique, en particulier quand on vise surtout son usage dans « l'espace public dominant » (Dahlgren, 2000) que forment les médias. Or, comme le rappelle Hannah Arendt (1961), le territoire du privé désigne chez les Grecs l'espace sous contrôle des grands propriétaires terriens où se déroulent diverses activités, dont tout ce qui assure la survie matérielle et ce que l'on nomme aujourd'hui l'économie. Selon son interprétation, l'espace public, spatialement ancré dans la cité sous la forme de l'agora, permet aux grands propriétaires de révéler les uns aux autres, à travers leur prise de parole « en public », leur singularité et, ultimement, leur héroïsme particulier. À partir d'une représentation semblable, Habermas définit en parallèle l'espace public bourgeois apparu avec la Modernité comme une représentation spatiale de la manière dont les citoyens se livrent, à l'aide de la Raison dont ils ont fait l'apprentissage dans la gestion de leurs espaces privés, à la discussion en public des affaires de l'État, hors de son emprise. La

matérialité de cet espace apparaît au départ dans les clubs, les salons et les journaux d'opinion (Habermas, 1978 pour la traduction française). Plus tard, l'État s'immiscera profondément dans la sphère privée, notamment en économie, et sa communication, de plus en plus sophistiquée, pénétrera de diverses façons l'espace public.

L'important ici, c'est l'éclairage que cette représentation de l'espace public projette sur l'activité scientifique. Celle-ci est en effet considérée dans la Modernité (le temps de la mise en place de la démocratie bourgeoise) comme le lieu de la forme la plus achevée de l'exercice de la raison privée. L'espace public se présente comme une extension de la sphère privée, avant d'être elle aussi envahie de diverses façons par l'État, comme le sera l'économie. Comme cette dernière est souvent en lien avec elle, la science se réalise en privé et développe, en dehors de l'espace public, les règles de son activité et notamment de sa communication. Celle-ci se réalise entre pairs et suppose un imaginaire, des connaissances, une histoire, des concepts, des théories et des pratiques partagées entre scientifiques d'une même discipline. Bref, elle se passe entre initiés, dans un territoire social restreint par rapport à celui de l'espace public. Ainsi, dans le monde de la science, l'éthique désignera la science de la morale, c'est-à-dire l'examen par le scientifique des systèmes de définitions de ce qui est bien et de ce qui est mal, de leurs racines, de leur cohérence, de leurs rapports aux autres systèmes de moralité et ultimement de leurs prescriptions et des pratiques déviantes par rapport aux normes définies.

Par conséquent, quand il s'agira d'étudier et d'évaluer la communication grand public, et notamment médiatique, c'est-à-dire quand émergera un domaine scientifique spécialisé en information et communication, il ira de soi que la communication scientifique s'impose comme modèle d'où examiner ce champ d'activités. Or, il apparaîtra peu à peu que, comme le formulait Jacques Ellul dès 1976, la communication scientifique est inadéquate comme outil pour l'évaluation de la performance de la communication en public, notamment parce que la science repose sur une démarche de captation d'expressions polysémiques dans le langage courant, qui est aussi celui de la communication publique, accompagnée d'un travail de mise à plat des sens usuels

et des connotations, pour arriver à l'élection d'un seul sens qui servira de scalpel pour les raisonnements et les devis de recherche. Ellul (1976) proposa donc plutôt comme modèle de référence la communication qui se fait au ras de la vie quotidienne, ce qu'il a nommé « l'information existentielle », celle-ci étant faite d'informations de la vie courante, d'opinions, de sentiments, d'idées et d'autres éléments divers (Demers, 1995).

La communication scientifique se distingue donc radicalement de la communication entre des émetteurs (médiatiques, principalement) et un grand public de non-initiés. Aussi quand elle se lance sur le terrain de la communication de masse, la communication scientifique se fait-elle alors « vulgarisation » en ce qu'elle tente de faire savoir à des non-scientifiques (et à des scientifiques d'autres disciplines) ce qui se passe dans le monde restreint d'une pratique scientifique spécifique. Dans l'espace public contemporain, la communication scientifique devient même plaidoyer, elle se fait promotrice et défenseuse de la valeur et de l'importance de l'activité scientifique et plus globalement de son mode de connaissance. Autrement dit, la place publique médiatique a développé un contrat de communication différent du contrat de communication scientifique (Charaudeau, 2000), ce que tente de désigner le concept de « communication publique ». Celui-ci pose en effet que l'espace public, médiatique en particulier, est le lieu d'un pêle-mêle entre des grappes de paroles en public qui résultent d'intentions, de finalités et de performances que l'on peut regrouper en au moins quatre grands groupes : le ludique, la propagande, la promotion commerciale et l'information (Demers, 2016). Aussi, quand la science et ses savants/scientifiques, dont les éthiciens et philosophes qui invoquent l'éthique, se pointent dans la place publique médiatique, ils y sont soumis aux mêmes règles du jeu que les autres, celles notamment de l'affirmation de soi, de la proclamation de ses convictions et de l'habileté rhétorique. De même, en entrant sur la scène publique, les concepts retrouvent leur polysémie d'origine et leurs connotations poétiques et normatives. Ajoutons que le sous-secteur dit de l'information – c'est cette forme d'activité discursive de la communication publique qui concentre les débats publics explicites – s'active, par fonction démocratique, à la construction d'un « rassemblement conflictuel » (Muhlmann,

2004) plus propice à la conviction, à l'affirmation, aux opinions et aux usages stratégiques du sens des mots qu'à la recherche de la vérité proposée par la *Théorie de l'agir communicationnel* (Habermas, 1981).

En résumé, l'usage d'un concept scientifique tel qu'« éthique » dans le discours public implique non seulement son retour au langage commun et à sa polysémie, du type « [u]ne capitaine [de rugby] à l'éthique du travail exemplaire » (Gagnon, 2016), mais il entraîne aussi sa plongée dans une arène où chacun promeut son point de vue et tord les mots. Les langages publicitaires de séduction et les pratiques journalistiques de captation s'y raffinent depuis maintenant plus d'un siècle et, sans être démystifiées par tous, elles sont devenues pour le moins familières et objets de manœuvres et de contre-stratégies d'évitement ou de détournement (Hall, 2007; De Certeau, 1990). La communication stratégique se serait même tellement généralisée et professionnalisée au fil du temps que Bernard Miège (1997) a pu conclure avec vraisemblance que la société contemporaine est devenue une « société de relations publiques ».

## **Masque de la morale**

Le deuxième moment de la problématique s'arc-boute sur le constat général ci-haut voulant que parler en public, ce soit entrer dans une foire d'empoigne et que le niveau de compétition entre les discours se soit fait de plus en plus intense et plus professionnel. Chacun y est forcé de se faire « communicant », préoccupé d'y être visible et remarqué, se faisant séduisant ou tonitruant en fonction des adversaires et des cibles, poursuivant systématiquement la promotion de ses idées, de ses opinions, de son point de vue, de sa vérité. Les belligérants, professionnellement, stratégiquement ou d'instinct, recherchent et utilisent donc toutes les ressources discursives disponibles qui peuvent leur donner une visibilité, un attrait pour convaincre et rallier, ou tout simplement un argument qui les fait maîtres du débat momentanément ou pour longtemps. L'argument d'autorité est l'un de ces outils.

Or, pendant la montée de la Modernité et son épanouissement, la science aura été, sur la place publique, un

argument imparable quand il était question de connaissance et de vérité. Dans les sociétés modernes, elle a tassé la religion, l'émotion, la conviction et l'illumination. Non pas que celles-ci aient cessé d'être invoquées, mais leur poids relatif dans les débats a diminué. De même, la prestance, l'aisance, la rhétorique, l'art de la répartie et de la formule ont continué d'accorder des points. Mais seule la science disposait de l'autorité incontestée de pouvoir trancher. Graduellement, elle a été traînée en public par les uns et les autres pour soutenir leurs points de vue dans les discours publics. Diverses étiquettes ont permis aux producteurs de la science en privé de se prononcer avec autorité en public : savants, chercheurs, scientifiques et même « intellectuels » dans le contexte franco-français.

Plusieurs continuent de mobiliser la science dans leurs plaidoyers en public même si l'autorité publique de cet argument s'est érodée. Car la science a du plomb dans l'aile : tout d'abord, parce que l'humanité a maintenant une expérience des effets de la science, sous son visage de technoscience, qui est tenue responsable de la bombe atomique, des armes de destruction massive et même de la détérioration de l'environnement. En second lieu, le « désenchantement » (Weber, 1963) de la science par la science elle-même a fait apparaître dans le milieu scientifique lui-même, dans la deuxième moitié du vingtième siècle, certaines des limites de son activité. D'abord du côté des sciences de la nature, avec les théories sur la relativité et l'incertitude, ensuite dans les sciences sociales notamment avec les perspectives du constructivisme, de l'interactionnisme, de la déconstruction, de l'herméneutique, du postmodernisme et des *cultural studies*. Le troisième facteur tient à l'organisation de la science en une activité professionnelle et même industrielle. Elle est longtemps restée largement dans le domaine du privé, à l'intérieur des grandes entreprises et des universités. Mais peu à peu, les États s'en sont mêlés, comme ils l'ont fait de l'économie et du sport. Si bien que la science a fini par se révéler en public comme un secteur d'activités économiques avide de fonds publics et donc concurrente d'autres besoins et acteurs sociaux, lesquels s'empressent de révéler les petits côtés du milieu scientifique : mensonges, détournements de fonds, rivalités d'égos, etc. Au point que, de plus en plus, les milieux scientifiques

régissent en organisant une présence promotionnelle forte sur la place publique, qu'ils nomment « communication scientifique » dans un autre sens que celui où l'expression désigne la façon dont les savants communiquent entre eux en privé.

Plus radicalement encore, ce qui affaiblit l'argument scientifique, c'est que la communication publique contemporaine se déroule dans un contexte de démocratie avancée, celle que Jean-François Thuot, disciple du sociologue Michel Freitag, nomme la démocratie fonctionnelle. Le terme « fonctionnelle » désigne ici l'exigence faite aux « re-présentants » politiques, au nom de l'imaginaire démocratique, de gouverner à partir du peuple réel et non plus au nom d'un ordre social désirable à édifier. Le pouvoir politique se trouve ainsi forcé de « faire corps » avec la société telle qu'elle est. Les sociétés démocratiques seraient ainsi passées de la démocratie représentative à une démocratie où la gouverne repose sur la construction de coalitions majoritaires volatiles, à renouveler constamment, sinon sur la recherche d'un terrain commun dans une société pluraliste à tous égards (Thuot, 1994). Mais la perte de poids de la Science dans l'arène publique n'empêche pas qu'elle demeure enveloppée d'une distinction qui plaît à une partie de l'opinion publique, qui l'impressionne encore peu ou prou ou qui lui apparaît tout simplement crédible parce que scientifique.

Au Québec, en ce qui a trait à l'usage du terme « éthique » en public, il y a au moins trois autres raisons de l'employer abondamment en ce moment. La première tient au destin de l'expression « morale », comme norme du bien et du mal, historiquement liée à la mainmise de l'Église catholique sur la société canadienne-française, puis dévalorisée dans le cadre de la rupture de la société québécoise avec cette Église lors de la Révolution tranquille. La Commission québécoise de l'éthique en science et en technologie le rappelle en ces termes, pour introduire ses pages Web intitulées *Crise des valeurs et pluralisme des valeurs* :

La religion catholique faisait autrefois office d'autorité en matière de morale au Québec. Ses préceptes fondaient la conception de la morale de la majorité des Québécois. Elle servait de ciment social et fournissait un ensemble de valeurs communes partagées. Avec l'effritement de

l'emprise de la religion dans les années 60, notre société, comme beaucoup de sociétés occidentales, a en quelque sorte perdu ses repères moraux. La Révolution tranquille a permis l'émergence de nouveaux mouvements sociaux et politiques qui ont conduit à poser un regard critique à la fois sur les legs de la religion catholique et sur les idéaux mis de l'avant par les courants de pensée naissants<sup>1</sup>.

Le mot éthique, plus présentable parce qu'il est issu de l'ésotérisme scientifique plutôt que du religieux, peut aujourd'hui « re-présenter » la morale dans le discours public et, en quelque sorte, la revamper. Encore que « [l]éthique a toujours été une sous-discipline de la théologie », rappelait il y a peu un article du journal institutionnel de l'Université Laval *le fil*, annonçant que la Faculté de théologie et de sciences religieuses se dote de deux nouvelles chaires de leadership en enseignement (Larose, 2016). Ce texte précise :

La Chaire Marie-Fitzbach en pastorale et éthique sociale offrira un enseignement sur la solidarité sociale. La Chaire en éthique de la vie abordera, quant à elle, des enjeux contemporains multiples et complexes, notamment le statut de l'embryon humain et de l'euthanasie. Dans leur fonctionnement, les deux chaires s'appuieront sur une solide connaissance de la tradition chrétienne (Larose, 2016, p. 3).

Une deuxième raison tient au débat récurrent à propos des « valeurs communes », québécoises d'un côté, canadiennes de l'autre, autour de la question de l'immigration. Dans le cas québécois, la question nationale s'est cristallisée de cette façon après l'échec du référendum de 1995 qui visait l'indépendance politique de la province ou, comme le disent ses adversaires, la « séparation ». Le projet de souveraineté québécoise aura rendu plus sensible l'enjeu des valeurs collectives, mais, tout comme

---

<sup>1</sup> <http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ethique/quelques-notions-dethique/crise-des-valeurs-et-pluralisme-des-valeurs.html>, page consultée le 11 octobre 2016.

pour le *nation building* du Canada, il se heurte aujourd'hui à des sociétés occidentales déboussolées, devenues multiculturelles en quelques dizaines d'années dans l'après-guerre (Fistetti, 2009; Hall, 2007). La polarisation politique entre une « gauche » multiculturaliste et une « droite » culturellement protectionniste y exprime la difficulté de définir un sens commun qui ferait liant au-delà de la citoyenneté formelle et qui enracinerait un possible *ethos* partagé. Antérieurement, dans des sociétés nationales vécues comme homogènes, les racines de la morale plongeaient hors de la conscience, dans la tradition, la culture, les valeurs et les croyances dominantes, et la tâche de l'éthique, comme science, était « précisément d'explicitier et soumettre à la lumière de la raison les fondements de la dite morale » (Demers, 1997, p. 298). Le contexte de déstabilisation produit par la phase actuelle de mondialisation a par contre fini par générer une demande éthique « d'une ampleur anormale ». C'est cette demande qui, notamment, invite les éthiciens à sortir sur la place publique pour aider à faire face à « la valse des éthiques » (Etchegoyen, 1991). Un exemple tout chaud de ce phénomène : la mise en public dans *Le Devoir* par le chercheur Frédéric Dejean des théories du philosophe canadien Joseph Carens qui, expose-t-il, « développe une “ théorie de l'appartenance sociale ” (“ *theory of social membership* ”) ancrée dans les réalités canadiennes et québécoises contemporaines ». Cette théorie, dit-il, a pour fonction « de penser la situation spécifique vécue par un certain nombre de personnes, qui, bien que ne possédant pas la citoyenneté canadienne, peuvent néanmoins revendiquer un certain nombre de droits » (Dejean, 2016). Cette invocation de l'éthique fait ouvertement appel à un système de valeurs morales – les droits de l'homme – partagées pour un groupe culturel spécifique, majoritaire ou minoritaire, en lutte pour sa distinction. C'est aussi ce que révèlent les débats sur l'éducation où la bataille fait rage à propos des cours d'histoire – quel passé (commun?) enseigner – et d'un cours particulier intitulé « Éthique et culture religieuse », chargé pour les uns de promouvoir les valeurs communes, enracinées dans la culture et dans l'histoire, et pour les autres, de prêcher la tolérance face au pluralisme culturel et religieux (Cornellier, 2016).

## L'air du temps

Une troisième raison de l'opération de conversion de l'éthique en tant que bien privé en une munition dans les débats publics est à trouver dans la petite politique québécoise et canadienne, historiquement marquée par les scandales et plus particulièrement depuis le début du siècle. Au niveau provincial, il y a eu la Commission Charbonneau<sup>2</sup> (2011-2015); au fédéral, la Commission Gomery<sup>3</sup> (2004-2006). Depuis, les gouvernements libéraux au pouvoir tant à Québec qu'à Ottawa se débattent dans des questions de moralité. Pour ce qui est du Québec, résume pudiquement un texte d'Ici Radio-Canada (Dion, 2016), le gouvernement de Philippe Couillard a fait face en 2015-2016 à « six moments d'embarras ». 1) Mme Julie Boulet s'était défendue devant la Commission Charbonneau d'avoir donné des contrats à des entreprises d'asphaltage parce qu'elles contribuaient au financement de sa caisse électorale, au moment où elle était ministre déléguée aux Transports du gouvernement de Jean Charest. Et pourtant elle a été nommée ministre du Tourisme en janvier 2016 dans le nouveau gouvernement libéral. 2) En février 2015, Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, quittait la vie politique après avoir été l'objet de diverses controverses dont une qui a été déclenchée par la révélation qu'il avait reçu 215 000 \$ d'argent public pour des travaux en tant que médecin, alors qu'il siégeait comme député de l'opposition. En quittant son poste de député, il a aussi touché une indemnité de départ de 150 000 \$. 3) Entre 2010 et 2012, le premier ministre [Philippe Couillard] était absent de la politique et présidait le conseil d'administration de la société Amorfix Life Sciences. L'un des membres siégeant au conseil d'administration, Hans Peter Black, a été impliqué dans une affaire de fraude boursière associée à une autre compagnie. Philippe Couillard a maintenu qu'il ne savait rien. Cette nouvelle est tombée après que son ex-partenaire d'affaires, Arthur Porter, eut été accusé de fraude. 4) En avril 2016, le président du Conseil

<sup>2</sup> <http://www.ledevoir.com/dossiers/la-commission-charbonneau/6>

<sup>3</sup> <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/nouvelles/200409/07/001-commission-gomery.shtml>

du Trésor, Sam Hamad, démissionne de son poste, accusé notamment d'avoir fait avancer les dossiers de son responsable des collectes de fonds électorales, Marc-Yvan Côté. 5) Jacques Daoust, ministre des Transports, a été pris dans la tourmente touchant la vente des actions de l'État dans la quincaillerie Rona. Il a toujours nié avoir été au courant de la transaction avant sa réalisation, ce que la Vérificatrice générale a contredit. Il a démissionné en août 2016. 6) En 2015, Yvon Nadeau, un ami du ministre des Transports Laurent Lessard, a obtenu des subventions du gouvernement alors qu'il travaillait au bureau de circonscription de son ami le ministre. Pour résumer cette affaire à rebondissements, la porte-parole péquiste en matière d'éthique, Mme Agnès Maltais, a notamment déclaré : « M. Lessard ne se rend pas compte à quel point il ne comprend pas ce que c'est que l'éthique » (Dutrisac (c), 2016). À cette liste, il faudrait sans doute ajouter l'embauche par les libéraux provinciaux de deux employés transfuges du parti d'opposition, la Coalition Avenir Québec, soupçonnés d'être partis avec des documents confidentiels (Dutrisac (c), 2016).

Pendant ce temps, à Ottawa, le gouvernement conservateur de Steven Harper a été confronté, juste avant les élections qu'il a perdues, à divers cas de dépenses abusives par des membres conservateurs du Sénat, une saga résumée sous le titre de l'affaire Mike Duffy. Refoulés dans l'opposition, les conservateurs ont récemment aligné à leur tour une série d'accusations de dilapidation de fonds publics contre le gouvernement libéral de Justin Trudeau, la dernière en date portant sur des frais de déménagement « déraisonnables » du personnel politique de son bureau (Ferland, 2016). Avant, il y avait eu le cas de la photographe pigiste de la ministre Catherine McKenna engagée pour prendre des photos officielles lors de la conférence de Paris sur le climat. Puis celle de la location d'une limousine à « coûts excessifs » par sa collègue Jane Philpot, ministre de la Santé.

Mais l'affaire « éthique » la plus sérieuse a sans doute été la suspension de l'opération menée par l'Office national de l'énergie (ONÉ) qui avait mis sur pied un comité chargé de mener des consultations publiques à propos du projet d'oléoduc Énergie Est. Six des huit commissaires provenaient de l'industrie gazière et pétrolière (Pauzé, 2016). Le gouvernement a tergiversé

puis, finalement, l'ONÉ a été forcé de remplacer tous les membres du comité, un geste aussi interprété par certains comme une façon pour les libéraux de se débarrasser d'un comité formé par les conservateurs (Orfali, 2016). Cette affaire est plus sérieuse parce que le projet d'oléoduc fait l'objet d'un rejet très manifeste au Québec – il doit traverser le Québec pour rejoindre la côte Atlantique et y livrer notamment le pétrole des sables bitumineux de l'Alberta. De plus, le projet Énergie Est polarise les doutes au sujet des promesses du gouvernement Trudeau de lutter contre le réchauffement climatique et de renverser la trajectoire impulsée par le gouvernement conservateur qui se montrait ouvertement favorable au développement de l'extraction du pétrole et du gaz.

Cette affaire prend aussi son relief d'un incident « éthique » antérieur, relatif au même projet de pipeline, dans le cadre de la campagne électorale qui a porté les libéraux au pouvoir. En effet, dans les derniers jours de la campagne de l'automne 2015, un courriel du coprésident bénévole de la campagne du chef Trudeau conseillait à la direction de TransCanada, la compagnie derrière le projet de pipeline Énergie Est, d'intervenir vite auprès des élus libéraux dès le lendemain des élections pour promouvoir le projet Énergie Est. Ce M. Daniel Gagnier, a-t-on souligné à ce moment, est un professionnel de l'ombre, détenteur d'une longue feuille de route comme conseiller de la filière du pétrole. En sus, il a été chef de cabinet de l'ex-premier ministre du Québec Jean Charest, devenu lui-même lobbyiste du projet Énergie Est après sa défaite politique. En 2014, M. Gagnier avait aussi été auprès de Justin Trudeau durant la course à la direction du Parti libéral (Bureau, 2015). Le scandale provoqué par la publication de ce courriel a vite été enterré « en moins de 24 heures », selon les termes mêmes du candidat Trudeau, et l'incident s'est clos par la démission de M. Gagnier (Nadeau, 2015; Shields, 2015). L'« éthique » du Parti libéral a alors été proclamée par le chef libéral :

Après 10 ans de Stephen Harper, de son manque d'éthique et de son manque de responsabilité, nous savons que les Canadiens veulent du vrai changement. C'est pour cela que nous reconnaissons que les actions de M. Gagnier étaient tout à fait inappropriées. M. Gagnier a

pris ses responsabilités et s'est retiré de notre campagne. Je m'attends à ce que les gens dans mon entourage, mon équipe, mon parti aient un extrêmement haut niveau d'éthique, un haut standard, et c'est pour cela que nous avons pris des actions responsables (Buzzetti, 2015).

Bref, l'omniprésence actuelle des soupçons de corruption, de collusion et de tromperie est telle que, selon un sondage Léger réalisé pour *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal*, le Québec tout entier est désabusé de ses élus et croit que « [l]a corruption gangrène une classe politique en qui personne n'a confiance » (Bourgault-Côté, 2016).

## **Ce que la communication publique fait à l'éthique**

Ce contexte a conduit à ressortir certains commandements de Dieu et de l'Église, et de la morale dite naturelle : ne pas voler, ne pas tromper, ne pas mentir, tout en les affublant du masque noble de l'éthique. Cette opération discursive est par ailleurs d'autant plus bienvenue qu'elle contribue à la lutte pluriséculaire de l'idée démocratique contre le secret d'État et pour la transparence du pouvoir, sinon pour son authenticité en public. Cependant, l'usage du mot « éthique » comme substitut de « morale » sur la place publique a aussi un autre effet : il associe l'éthique au droit, aux règlements et aux codes de déontologie. Parler éthique devient appeler à des sanctions, à la réprobation collective, à la perte de bonne réputation sinon à des châtements économiques (amendes) ou sociaux (peines de prison). Sont emblématiques de ce penchant les trois exemples suivants : les comités d'éthique qui, dans le champ scientifique, se sont greffés aux organismes subventionnaires des États; la transformation du policier Jacques Duchesneau en un « consultant en éthique » au sein d'une firme privée spécialisée en « gestion de crise et en relations publiques et gouvernementales » (*Le Devoir*, 2016); la critique du « manque de mordant » faite au Commissaire à l'éthique (Dutrisac (a), 2016). Si l'éthique, en tant que science, se donne pour mandat de fouiller l'*ethos* d'un groupe humain, ses fondements et ses logiques, sous l'angle de sa définition de ce qui est bien et de ce qui est mal, elle

équivaut dans le débat public à invoquer le substrat non réfléchi de la morale que l'on suppose partagée par une majorité afin de « retrouver » un point d'ancrage pour condamner et sanctionner; et, éventuellement, instaurer de nouveaux règlements avec punitions à la clé.

Ce glissement de sens pousse aussi la classe politique à mettre en place des mécanismes pour brider ce *bronco*. À titre d'exemple : la Commission Charbonneau lancée en 2011 qui a permis aux journalistes et à divers intervenants d'invoquer l'éthique (en tant que morale). Il y a eu l'adoption du *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale du Québec* en 2010 et l'assermentation en janvier 2011<sup>4</sup> du premier Commissaire à l'éthique et à la déontologie chargé d'en interpréter l'application. Il y a eu récemment le refus généralisé des députés du Parlement québécois de dévoiler les montants de frais d'hébergement qu'ils ont réclamés à l'Assemblée nationale, refus dénoncé même par le « Commissaire à l'information », souligne Antoine Robitaille dans un éditorial (Robitaille, 2016). Le dévoilement des dépenses des députés au Parlement de l'Angleterre en 2009 avait déclenché un scandale politique; la même chose est arrivée à Ottawa à propos des dépenses de certains sénateurs et de l'affaire Duffy. Ainsi, l'éthique prend place dans la langue de bois des politiciens et des journalistes.

Des éthiciens et autres universitaires de ce domaine de recherche risquent fort d'y être avalés eux aussi. En effet, comme le soulignait (en forme de dénonciation), la théorie des champs de Pierre Bourdieu (1996, 1980), il y a dans tous les champs des acteurs qui vont trouver à l'extérieur de leur champ propre (dans ce cas-ci sur la place publique) une distinction (visibilité, notoriété, popularité, autorité) qui leur fait défaut dans leur propre champ, ou une distinction supplémentaire, au risque de perdre celle qu'ils obtenaient – ou aspiraient à obtenir – de leurs pairs dans leur champ d'appartenance de base. D'autres sociologues, notamment Crozier et Friedberg (1977, p. 141-144) avaient souligné, dans une perspective plus positive, le jeu stratégique de ces passeurs (nommés par eux « relais ») entre les ensembles humains et les

---

<sup>4</sup> <<http://www.ced-qc.ca/>> page consultée la dernière fois le 03-10-2016

inconforts que leur rôle indispensable provoque, jusqu'au sentiment de « trahison ». Le débordement de *l'extimité* (Tisseron, 2001) des scientifiques vers des règles de reconnaissance bien distinctes, celles de l'espace public, est d'autant plus susceptible de se produire que la stratégie du jour du milieu scientifique, confronté à des impératifs de levée de fonds et de dévalorisation, consiste à organiser une offensive auprès de l'opinion publique en incitant les scientifiques à se montrer proactifs sur la place publique. Le risque est pour l'éthique, en entrant plus avant dans le jeu de rôles propre à la communication publique, de se trouver ligotée sur la chaise du père Fouettard de service.

## Bibliographie :

- ARENDET, H. (1961). *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy.
- BOURDIEU, P. (1996). « Journalisme et éthique », *Le magazine de l'homme moderne*, [en ligne]. <http://www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/Bjournal.html> (Page consultée le 23 octobre 2016).
- BOURDIEU, P. (1980). *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- CHARAUDEAU, P. (2000). « L'événement dans le contrat médiatique », *Le site de Patrick Charaudeau*, [en ligne]. <http://www.patrick-charaudeau.com/L-evenement-dans-le-contrat.html>. (Page consultée le 2 janvier 2016).
- CHARRON, J. ET J. DE BONVILLE (2004). « Le journalisme et le marché : de la concurrence à l'hyperconcurrence », dans BRIN, C., J. CHARRON et J. DE BONVILLE, *Nature et transformation du journalisme. Théorie et recherches empiriques*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 273-316.
- CROZIER, M. ET E. FRIEDBERG (1977). *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- DAHLGREN, P. (2000). « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », *Réseaux*, n° 100, p. 157-186.
- DE CERTEAU, M. (1990). *L'Invention du quotidien, 1 : Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- DEMERS, F. (2016). « Problématiser la parole publique », dans MARTEL, G., *La parole publique*, Québec, Presses de l'Université Laval/CEFAN, p. 9-27.
- DEMERS, F. (1997). « Journalisme : à propos d'une "demande éthique" d'une ampleur anormale », *Ethica*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, vol. 9, n° 2, p. 297-322.

- DEMERS, F. (1995). « Journalistes et communicateurs au temps de l'information existentielle », *Communication & Organisation*, Bordeaux, ISIC - Université Michel de Montaigne, n° 8, p. 42-67.
- ETCHEGOYEN, A. (1991). *La valse des éthiques*, Paris, François Bourin.
- ELLUL, J. (1976). « L'information et le système technicien », Paris, *Revue française de Communication*, n° 1, p. 7-16 (texte paru aussi dans ELLUL, J. (1990). *Propagandes*, Paris, Economica).
- FISTETTI, F. (2009). *Théories du multiculturalisme*, Paris, Éditions La Découverte.
- HABERMAS, J. (1978). *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- HALL, S. (2007). *Identités et cultures. Politiques des cultural studies*, Paris, Éditions Amsterdam.
- MERRILL, J. C. (2000). « Les quotidiens de référence dans le monde », *Université Laval*, [en ligne]. [http://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers\\_Journalisme/PDF/7/01\\_Merril.pdf](http://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers_Journalisme/PDF/7/01_Merril.pdf). (Page consultée le 8 octobre 2016).
- MIÈGE, B. (1997). *La Société conquise par la communication. 1 Logiques sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- MULHMANN, G. (2004). *Du journalisme en démocratie*, Paris, Éditions Payot & Rivages.
- TISSERON, S. (2003). *L'intimité surexposée*, Paris, Hachette.
- THUOT, J.-F. (1994). « Déclin de l'État et formes postmodernes de la démocratie », *Revue québécoise de science politique*, Montréal, Société québécoise de science politique, n° 26, p. 75-102
- WEBER, M. (1963). « Le métier et la vocation de savant », dans *Le savant et la politique (1919)*, Paris, Union Générale d'Éditions, « Le Monde en 10-18 ».

### **Articles de journaux**

- BOURGAULT-CÔTÉ, G. (2016). « Le Québec désabusé de ses élus », *Le Devoir*, [en ligne]. <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/466350/sondage-leger-le-devoir-le-jdem-le-quebec-desabuse-de-ses-elus>. (Page consultée le 30 mars 2016).
- BUREAU, C. (2015). « Justin Trudeau face aux révélations sur son ex-coprésident de campagne », *Presse Canadienne*, le 15 octobre 2015.

- BUZZETTI, H. (2015). « Mulcair savoure l'affaire Gagnier », *Le Devoir*, [en ligne]. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/452784/mulcair-savoure-l-affaire-gagnier>. (Page consultée le 8 octobre 2016).
- CORNELLIER, L. (2016). « Faut-il en finir avec le cours Éthique et culture religieuse? », *Le Devoir*, [en ligne]. <http://www.ledevoir.com/societe/ethique-et-religion/479770/faut-il-en-finir-avec-le-cours-ethique-et-culture-religieuse>. (Page consultée le 8 octobre 2016).
- DEJEAN, F. (2016). « Carens et l'immigration comme éthique pratique », *Le Devoir*, le 24 septembre 2016, p. B 6.
- DION, M. (2016). « Les libéraux et l'éthique, retour sur six moments d'embarras », *Ici Radio-Canada*, [en ligne]. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2016/09/21/004-quebec-gouvernement-liberal-integrite.shtml>. (Page consultée le 8 octobre 2016).
- DUTRISAC (a), R. (2016). « Le commissaire à l'éthique critiqué pour son manque de mordant », *Le Devoir*, le 28 septembre 2016, p. A 3.
- DUTRISAC (b), R. (2016). « Rentrée parlementaire - L'éthique revient hanter le gouvernement Couillard », *Le Devoir*, le 21 septembre 2016, p. 1 et 8.
- DUTRISAC (c), R. (2016). « L'éthique libérale mise à mal - Anglade fait volte-face et renonce à engager le transfuge caquiste », *Le Devoir*, le 8 septembre 2016, p. 1 et 10.
- FERLAND, D. (2016). « Les vraies affaires », *Le Devoir*, le 28 septembre 2016, p. A 3.
- LAROSE, Y. (2016). « Aux carrefours de l'éthique », *le fil de l'Université Laval*, le 5 mai 2016, p. 3.
- LE DEVOIR, (2016). « Jacques Duchesneau devient consultant en éthique », *Le Devoir*, le 8 octobre 2016, p. A 4
- GAGNON, C.-A. (2016). « Une capitaine [en rugby] à l'éthique du travail exemplaire », *Impact Campus, Université Laval*, le 27 septembre 2016, p. 10.
- NADEAU, J. (2015). « Trudeau juge "inacceptables" les actions de Daniel Gagnier », *Le Devoir*, [en ligne]. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/452631/trudeau-juge-inacceptables-les-actions-de-daniel-gagnier>. (Page consultée le 17 octobre 2015).
- ORFALI, P. (2016). « Énergie Est - L'ONE forcé de remplacer tout le comité », *Le Devoir*, le 10 septembre 2016, p. 1 et 10.

- PAUZÉ, M. (2016). « Six des huit membres de l'ONÉ proviennent de l'industrie gazière et pétrolière », *L'autjournal*, [en ligne]. <http://lautjournal.info/20160908/six-des-huit-membres-de-lone-proviennent-de-lindustrie-gaziere-et-petroliere>. (Page consultée le 8 septembre 2016).
- ROBITAILLE, A. (2016). « Dépenses des députés québécois – Secret caduc », *Le Devoir*, le 4 octobre 2016, p. A 6.
- SHIELDS, A. (2015). « Conseils de lobbyisme à TransCanada – Un proche conseiller de Trudeau doit démissionner », *Le Devoir*, [en ligne]. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/452539/le-copresident-de-la-campagne-de-trudeau-donne-des-conseils-de-lobbying-a-transcanada>. (Page consultée le 15 octobre 2015).

